# Nouveaux critères d'évaluation du CAD de l'OCDE - décembre 2019

Le CAD a adopté, lors de sa réunion du 10 décembre 2019, **une définition adaptée et les principes d'utilisation des critères d'évaluation.**

## Raisons des changements

Les cinq critères du CAD que nous connaissons tous (pertinence, efficience, efficacité, impact et durabilité) ont été énoncés pour la première fois en 1991, puis définis dans le Glossaire des termes clés de l'évaluation et de la gestion axée sur les résultats de 2002. Depuis lors, ils ont connu un énorme succès et, au fil du temps, ont été adoptés bien au-delà des membres du CAD de l'OCDE - et pas seulement dans le domaine de la coopération au développement.

Les critères d'évaluation du CAD ont façonné la manière dont nous procédons à l'évaluation dans le monde entier. Récemment, et sur la base des enseignements tirés de 25 années d'application de ces critères, la communauté mondiale de l'évaluation s'est engagée dans des discussions et des consultations publiques visant à revoir les critères du CAD afin de les rendre plus cohérents avec l'Agenda 2030 pour le développement durable et le nouveau paysage du développement. Comme l'écrit le CAD, "De meilleurs critères favoriseront une meilleure évaluation. Une meilleure évaluation contribuera à de meilleures politiques pour faire avancer l'Agenda 2030, réaliser les contributions nationales à l'Accord de Paris et atteindre d'autres objectifs. [[1]](#footnote-1)”

## Qu'est-ce qui change ?

Nous vous invitons à lire le dossier complet distribué par le CAD (ci-joint) car les changements apportés aux critères sont importants et ne peuvent être synthétisés dans une fiche technique; en bref, les plus importants sont les suivants :

* L'ajout d'un sixième critère : La cohérence. La cohérence est définie comme "La compatibilité de l'intervention avec d'autres interventions dans un pays, un secteur ou une institution". Ce critère a une dimension à la fois interne et externe (absorbant ainsi également des éléments tels que la coordination et la complémentarité.) C'est une bonne nouvelle pour nous, car - suite à l'initiative "Mieux légiférer"[[2]](#footnote-2) - DEVCO a déjà inclus la cohérence comme l'un des deux critères spécifiques à l'UE devant être évalués.
* Une définition améliorée et plus dynamique des cinq critères préexistants :
  + Pertinence : "la mesure dans laquelle les objectifs et la conception de l'intervention répondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du monde, du pays et du partenaire/institution, et continuent de le faire si les circonstances changent". Cette nouvelle définition souligne l'importance d'une analyse dynamique de la pertinence (l'intervention était-elle pertinente au moment de sa conception et l'est-elle restée tout au long de sa mise en œuvre ?)
  + Efficacité : "la mesure dans laquelle l'intervention a atteint, ou devrait atteindre, ses objectifs et ses résultats, y compris tout résultat différentiel entre les groupes". Le concept de résultats différentiels reconnaît que les résultats peuvent être différents pour différents groupes de bénéficiaires ; il crée un meilleur lien avec une approche de l'évaluation centrée sur le genre, rendant ainsi encore plus réelles les orientations DEVCO-NEAR-FPI 2018 sur la manière d'évaluer le genre en tant que dimension transversale[[3]](#footnote-3).
  + Efficacité : "la mesure dans laquelle l'intervention donne, ou est susceptible de donner, des résultats de manière économique et en temps voulu". Les notes explicatives précisent que l'efficacité doit se concentrer sur l'ensemble de la chaîne de résultats, une dimension trop souvent négligée.
  + Impact : la "mesure dans laquelle l'intervention a généré ou devrait générer des effets significatifs, positifs ou négatifs, voulus ou non, de plus haut niveau". Cette définition améliorée est une autre bonne nouvelle, car elle confirme que notre approche DEVCO (impact comme contribution à l'objectif global d'une intervention) est appropriée ; elle confirme également que l'analyse d'impact doit aller au-delà de la contribution à l'objectif global pour analyser également les effets inattendus de plus haut niveau, qu'ils soient positifs ou négatifs.
  + Durabilité : la "mesure dans laquelle les bénéfices nets de l'intervention se poursuivent ou sont susceptibles de se poursuivre". La note clarifie la nature multidimensionnelle de la durabilité, qui doit examiner "les capacités financières, économiques, sociales, environnementales et institutionnelles des systèmes nécessaires pour maintenir les bénéfices nets dans le temps".

## Que se passe-t-il ensuite ?

Le CAD de l'OCDE élaborera d'autres orientations, en commençant par les définitions des "nouveaux" critères et la manière de les utiliser pour différents types d'évaluation. L'Unité 04 partagera en temps utile avec les délégations et les unités du siège toutes les orientations à venir et organisera début 2020 une présentation publique à Bruxelles, qui pourra être suivie en direct par streaming web.

## Quel est l'impact sur le travail des délégations et des unités du siège ?

Nous sommes en train d'évaluer nos processus et approches d'évaluation afin de comprendre les répercussions des nouvelles définitions. En termes de processus, nous ne nous attendons pas à des effets significatifs ; tout changement sera signalé, rapidement. En termes d'approche de l'évaluation, il est important que chacun soit conscient des différentes implications que ces nouvelles définitions auront sur la façon dont l'évaluation sera menée par des consultants externes et dont la qualité sera assurée par les responsables de l'évaluation.

Nous venons de mettre à jour les modèles de mandat et les orientations de l'évaluation pour refléter ces nouvelles définitions et ils sont joints à cette fiche ; dans les prochains jours, ils seront également publiés sur notre intranet[[4]](#footnote-4).

## Votre point de contact en cas de doute

L'unité "Évaluation et résultats" est toujours disponible pour vous apporter un soutien spécifique et clarifier tout doute que vous pourriez avoir ; vous pouvez notamment contacter le service d'assistance de l'ESS à l'adresse [helpdesk@evaluationsupport.eu](mailto:helpdesk@evaluationsupport.eu) pour programmer une discussion ou l'examen habituel de votre mandat et des rapports d'évaluation.

1. OECD/DAC Evaluation Criteria: Adapted Definitions and Principles for Use. DCD/DAC(2019)58/FINAL, 10 December 2019 [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/better-regulation-guidelines-evaluation-fitness-checks.pdf> [↑](#footnote-ref-2)
3. <https://ec.europa.eu/europeaid/guidance-evaluation-gender-cross-cutting-dimension_en> [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://myintracomm.ec.testa.eu/dg/devco/evaluation-quality-results/evaluation/Pages/project-evaluations.aspx> [↑](#footnote-ref-4)